

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil consulaire de la circonscription consulaire Vilnius-Riga-Tallinn

Lundi 9 novembre 2015

Le conseil consulaire de la circonscription consulaire Vilnius – Riga – Tallinn s’est réuni le lundi 9 novembre 2015 à Vilnius dans les locaux de l’ambassade de France à Vilnius et a comporté 3 séquences :

- 1/ 10h00 : réunion du conseil consulaire en formation «enseignement français à l’étranger – bourses scolaires » seconde période (CCB2) élargie aux questions d’aides sociales et questions sécuritaires pour nos postes de Riga et de Tallinn ;
- 2/ 11h45 : réunion du conseil consulaire pour la protection et action sociale de Vilnius ;
- 3/ 15h00 : réunion du comité de sécurité de Vilnius.

1/ Etaient présents à la 1^{ère} séquence :

Pour Vilnius

- M. Fabrice MAÏOLINO, Chargé d’affaires a.i., Président du conseil consulaire, membre de droit,
- M. Geoffrey PARTY, vice-Président du conseil consulaire, membre de droit ;
- Mme Claude ANTTILA, conseiller consulaire, membre de droit ;
- M. Bruno GUILLARD, conseiller consulaire, membre de droit ;
- M. Jacky CLAVREUIL, président de l’Association française d’entraide et de solidarité (AFES), représentant de l’Union pour les Français de l’étranger (UFE), reconnue d’utilité publique,
- M. Bertrand JACOB, représentant de l’association Français du monde-ADFE, reconnue d’utilité publique,
- M. Nicolas TORRES, représentant du Conseiller culturel de l’ambassade de France à Vilnius,
- M. Gilles DERVIEUX, Directeur de l’Ecole française Montesquieu de Vilnius
- Mme Aiste CERNIAUSKAITE, présidente du conseil de gestion de l’école française Montesquieu de Vilnius ;
- Mme Natalia BASONI, consule adjointe, secrétaire de séance.

Pour Riga (par vidéo-conférence)

- M. Viet-Luan NGUYEN, représentant du chef de poste, Premier conseiller, Ambassade de France à Riga ;
- Mme Amandine BERNHARD, représentante des parents d’élèves de l’école Jules Verne de Riga ;
- Mme Anne PERRINEL, consule-adjointe ;

Pour Tallinn (par vidéo-conférence)

- M. Viateur NKURUNZIZA, Représentant de l'établissement d'enseignement
- Mme Anna GELLER, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme Jennifer LACOSTE, Consul-adjoint (non président de la CLB)
- Mme Aurore JARLANG, ACPF

Excusés :

- Mme Jaanika MONROC, Représentant de l'établissement d'enseignement, Tallinn.

M. Fabrice MAÏOLINO, chargé d'affaires a.i., Président du conseil consulaire a ouvert la séance en rappelant à tous les participants le principe de confidentialité des débats.

CAMPAGNE 2015-2016 DES BOURSES SCOLAIRES

Tallinn

Aucune demande tardive n'avait été déposée pour le CCB2.

Le Poste de Tallinn a informé le conseil consulaire de la non-scolarisation à la rentrée 2015 d'une élève pour qui la bourse avait été demandée en CCB1. L'AEFE en a été informée immédiatement.

Tallinn a rappelé que l'année dernière une bourse avait été accordée à son frère qui avait finalement quitté l'école en octobre. L'école détenait donc un reliquat important de cette bourse. Une partie de ce reliquat avait été repris par l'AEFE mais l'école Memme Musi souhaiterait savoir comment gérer le solde de cette bourse. D'après le conseil consulaire, ce dernier doit être remonté à l'AEFE.

Riga

Deux demandes ont été déposées par ce poste.

L'enveloppe limitative accordée par l'AEFE permet l'octroi de bourses aux deux familles, mais un des dossiers reste néanmoins litigieux. En effet, la famille est propriétaire en France d'un logement dont la valeur devrait automatiquement la placer hors barème.

Tant les représentants du SCAC que la directrice de l'école estiment que la bourse devrait être refusée. La représentante des parents d'élèves, nouvellement élue et membre du comité de gestion de l'école, en concertation avec l'ancienne représentante, considère elle qu'il faudrait néanmoins conserver la bourse, même avec une faible quotité.

L'école a besoin en son sein d'un maximum d'enfants français. Ce petit coup de pouce pourra inciter les parents à laisser leurs enfants dans cette école, peut-être même pour plusieurs années.

Le conseil consulaire estime que la bourse doit être accordée au profit de cette famille.

CAMPAGNE D'AIDE SOCIALE :

Tallinn

Pas d'allocataire.

Riga

Concernant l'aide sociale le Poste n'a toujours qu'un allocataire, le même de plus en plus âgé qui reçoit une allocation de solidarité d'un montant très modeste (21 euros par mois).

Le Poste de Riga fait une demande d'aides ponctuelles un peu plus élevée pour l'année prochaine (250 euros au lieu de 200) afin d'être en mesure de lui venir en aide et prendre en charge en partie ses séjours à l'hôpital ou bien rembourser certains achats (lunettes, par exemple).

Le conseil consulaire s'est ensuite poursuivi avec les participants de Vilnius.

Vilnius

Le Président du conseil consulaire a commencé par rappeler aux participants les dispositions du décret 2014-144 du 18 février 2014 relatifs aux conseils consulaires, l'Assemblée des Français de l'étranger et leurs membres (compétences et composition).

Il a présenté par la suite les résultats de la première réunion locale des bourses 2015/2016 :

- 37 demandes de bourses de la part de 22 familles ont été jugées recevables dont 30 renouvellements et 7 premières demandes ;
- 1 demande proposée au rejet (hors barème).

Avant l'annonce du cadre budgétaire du conseil consulaire des bourses scolaires de la seconde période, il juge utile de rappeler les critères qui justifient que la deuxième commission examine les demandes présentées par les familles. Ces derniers concernent essentiellement les familles suivantes :

- installées en Lituanie après le 20 février 2015 (date limite de dépôt de dossier),
- dont la situation financière s'est dégradée depuis la 1ère commission locale,
- qui demandent une révision de la décision prise par la 1ère commission nationale,
- qui, pour une raison majeure (maladie...), n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier en 1ère CLB.

Sont ainsi présentés à l'examen du conseil consulaire de ce jour 17 dossiers qui concernent 28 enfants :

- 3 nouvelles demandes tardives ;
- 1 nouvelle demande au profit d'un second enfant (dossier pour le 1^{er} déjà déposé en CCB1) ;
- 1 dossier de révision (erreur matérielle commise en CCB 1 dans le niveau des 2 boursiers) ;
- 2 départs de l'établissement (1 retour en France et 1 départ pour le système local) ;
- 10 dossiers de révision du montant des bourses (subvention de 100 euros/mois de scolarité octroyée par la Mairie de Vilnius pour l'année scolaire 2015-2016 au profit des familles résidentes ayant rempli la demande dans les délais impartis).

Le montant total des demandes théoriques de bourses pour toute la campagne s'élève à 112 574,78 euros.

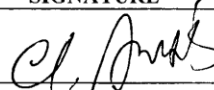
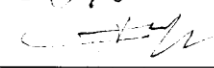
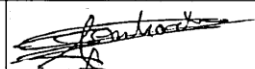
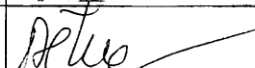


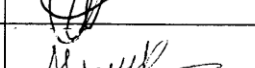
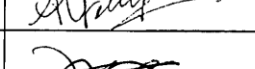

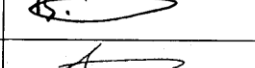


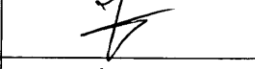
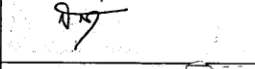

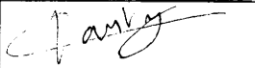
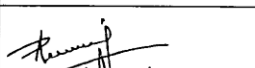
Le montant de l'enveloppe limitative de l'AEFE pour la tenue du CCB1 après le dialogue de gestion est de 114 000 euros.

Avant de passer à l'examen des dossiers présentés en CCB2, le conseiller AFE a interrogé le directeur de l'école sur les raisons de départ (non-scolarisation) des deux familles concernées. Le directeur confirme que la non-scolarisation est due au départ de la circonscription et l'autre correspond au souhait de la famille d'intégrer le système local suite à un échec scolaire. Ces départs ne sont donc pas liés à une quotité de bourse jugée insuffisante.

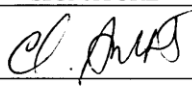
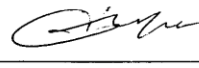
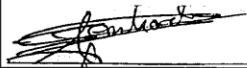
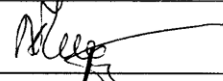

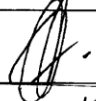
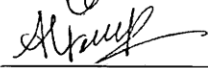


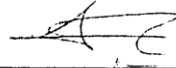
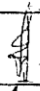
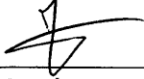
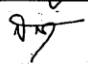
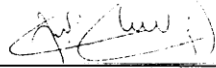


Le conseil consulaire passe à l'examen de chaque dossier.

En guise de synthèse de la séance, le conseiller AFE souhaite préciser que l'aide reçue cette année de la part de la mairie de Vilnius, à raison de 100 euros par mois de scolarité, doit être considérée comme exceptionnelle. Représentant un coût considérable pour la municipalité de Vilnius, elle risque de ne pas être reconduite. Le conseil consulaire juge fortement recommandé d'exiger l'année prochaine de chaque demandeur de bourse une déclaration fiscale de l'année N-1 (si celle de l'année en cours ne peut être produite) et/ou une déclaration sur l'honneur sur le montant ou l'absence de revenus du couple (en Lituanie et en France).

EMARGEMENT DES PARTICIPANTS

	NOM PRENOM	TITRE	SIGNATURE
Mme	ANTTILA Claude	Autre	
Mme	BASONI Natalia	Consul-adjoint (non président de la CLB)	
Mme	BERNHARD Amandine	Représentant des parents d'élèves	
Mme	CERNIAUSKAITE Aiste	Représentant établissement d'enseignement	
M.	CLAVREUIL Jacky	Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique)	
M.	DERVIEUX Gilles	Représentant établissement d'enseignement	
Mme	GELLER Anna	Autre	
M.	GUILLARD Bruno	Autre	
M.	JACOB Bertrand	Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique)	
Mme	JARLANG Aurore	Conseiller culturel ou son représentant	
Mme	LACOSTE Jennifer	Consul-adjoint (non président de la CLB)	
M.	MAIOLINO Fabrice	Chef de poste ou son représentant	
M.	NGUYEN Viet-Luan	Chef de poste ou son représentant	
M.	NKURUNZIZA Viateur	Représentant établissement d'enseignement	
M.	PARTY Geoffrey	Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger	
Mme	PERRINEL Anne	Consul-adjoint (non président de la CLB)	
M.	TORRES Nicolas	Conseiller culturel ou son représentant	

APPROBATION DU PV PAR LES MEMBRES PRESENTS

	NOM PRENOM	TITRE	SIGNATURE
Mme	ANTTILA Claude	Autre	
Mme	BASONI Natalia	Consul-adjoint (non président de la CLB)	
Mme	BERNHARD Amandine	Représentant des parents d'élèves	
Mme	CERNIAUSKAITE Aiste	Représentant établissement d'enseignement	
M.	CLAVREUIL Jacky	Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique)	
M.	DERVIEUX Gilles	Représentant établissement d'enseignement	
Mme	GELLER Anna	Autre	
M.	GUILLARD Bruno	Autre	
M.	JACOB Bertrand	Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique)	
Mme	JARLANG Aurore	Conseiller culturel ou son représentant	
Mme	LACOSTE Jennifer	Consul-adjoint (non président de la CLB)	
M.	MAIOLINO Fabrice	Chef de poste ou son représentant	
M.	NGUYEN Viet-Luan	Chef de poste ou son représentant	
M.	NKURUNZIZA Viateur	Représentant établissement d'enseignement	
M.	PARTY Geoffrey	Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger	
Mme	PERRINEL Anne	Consul-adjoint (non président de la CLB)	
M.	TORRES Nicolas	Conseiller culturel ou son représentant	